



# PPRAMA



le panorama hebdomadaire de la préfecture de police

## ➤ À LA UNE

### Lancement de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) Barbès/Château Rouge (18e)

**ZSP**  
**75/93**

La préfecture de police compte désormais une ZSP dans la capitale, et deux en petite couronne à Saint-Denis et Saint-Ouen (93). Mises en place sur des territoires ciblés où délinquance et incivilités sont structurellement enracinées, ces ZSP ont pour objectif de permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier et d'user librement de l'espace public.

La préfecture de police s'investit pleinement dans la mise en œuvre de ces ZSP et coopère ainsi de manière renforcée avec d'autres services étatiques - notamment justice, douanes, finances publiques, éducation nationale - ainsi qu'avec les collectivités locales - mairie du 18e, Ville de Paris...-, et d'autres acteurs de la vie locale comme les bailleurs sociaux.

Une réunion avec tous les partenaires impliqués dans les actions à mener dans la ZSP du 18e s'est tenue jeudi 27 septembre à la préfecture de police.



**Mathieu CLOUZEAU, commissaire divisionnaire, à la tête du commissariat du 18e, pilote la coordination entre les directions de la préfecture de police que mobilise la ZSP : directions de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, de la police judiciaire, du renseignement, du transport et de la protection du public, ainsi que de l'ordre public et de la circulation.**

Il nous présente cette ZSP, unique à Paris :

• **Pourquoi la première ZSP parisienne a-t-elle été implantée dans votre arrondissement ?**



Le secteur Château Rouge-Goutte d'Or, sur lequel porte la ZSP, dénombre près de 20.000 habitants, auxquels il faut ajouter une très nombreuse population de passage. Cosmopolite et vivant, c'est un quartier qui concentre des questions de délinquance mais aussi des problématiques de « physionomie ».

## ➤ CHIFFRE DE LA SEMAINE

**1**

**C'est le nombre de panneaux STOP existant à Paris.** Il est positionné sur le domaine public, juste à la sortie d'une entreprise de matériaux de construction située quai Saint Exupéry (16e). Hormis cette exception, c'est la priorité à droite qui constitue la règle en matière de circulation dans la capitale. Elle s'applique de la même manière aux ronds-points dont celui des Champs-Élysées qui se distingue néanmoins des autres par l'absence d'aménagement d'un terre-plein central ; un rond zébré au sol, en son centre, constitue sa seule matérialisation : voie de passage des défilés, aucun aménagement physique trop important ne peut y être apporté.

## ➤ ACTUALITÉ

### Conférence de presse



**Une réunion, co-présidée par le préfet de police Bernard BOUCAULT et le procureur de la république, François MOLINS se tiendra en séance plénière jeudi 4 octobre à 15 heures à la**

En matière de délinquance pure, nous déplorons en premier lieu la prégnance des stupéfiants avec de multiples points de « deal de rue » et une présence forte de polytoxicomanes. Les vols avec violence, ensuite, sont un sujet de préoccupation, ainsi que les vols à la tire (« pickpocket »), notamment dans les stations de métro. Enfin, nous devons travailler sur le recel aux abords du métro Barbès afin d'éradiquer le trafic d'objets volés.

• **Mais au delà des questions de délinquance, vous semblez dire que la population attend une action forte sur d'autres problématiques ?**

Oui. Les questions de « physionomie », de dégradation de l'espace public, sont vécues très négativement par les riverains qui les perçoivent comme un échec de l'autorité publique. La vente à la sauvette sous toutes ses formes, le racolage, la consommation d'alcool sur la voie publique (et ses corollaires que sont les regroupements, tapages, mictions, saleté...) peuvent paraître dérisoires quand on ne les subit pas au quotidien, mais la concentration de ces nuisances sur ce secteur depuis des années en font un véritable enjeu à propos duquel la population attend une action des pouvoirs publics pour les résorber.

• **Au regard des infractions que vous venez de mentionner, quel est votre plan d'action ?**

Beaucoup de mesures ont déjà été engagées, et depuis des années, sur ce quartier : GLTD (groupe local de traitement de la délinquance), plan stupéfiants, contrat local de sécurité, périmètre à sécurisation renforcée... Force est pourtant de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux, mais qu'en aurait-il été si ces actions n'avaient pas été engagées ?

Aussi, le plan mis en œuvre dans le cadre de la ZSP doit-il être innovant et impliquer de façon coordonnée tous les acteurs concernés afin de travailler sur les causes des difficultés et non seulement sur leurs symptômes. Ce plan comporte quatre volets.



**Le premier est judiciaire** ; il associe très largement la police judiciaire et est particulièrement ciblé sur les stupéfiants, le proxénétisme, les vols (avec violence et à la tire) et le recel.



**Le deuxième volet**, portant sur l'occupation de la voie publique, vise à assurer une présence visible, durable et dissuasive des forces de police sur le secteur ; outre un flottage renforcé, nous allons multiplier les opérations de sécurisation et de contrôle, intensifier les actions contre la vente à la sauvette, la consommation d'alcool et la miction sur la voie publique, réprimer le stationnement anarchique ou abusif...

**Le troisième volet**, axé sur la police administrative, ciblera tous les commerces du secteur qui, de par leur mode d'exploitation, sont générateurs de nuisances. Les débits de boissons (officiels ou de fait), les restaurants, les épiceries, les salons de coiffure, les taxi-

**préfecture de police. A cette occasion seront notamment évoqués : le bilan d'activité du CODAF, les perspectives pour l'année à venir et la mobilisation des partenaires dans le cadre des zones de sécurité prioritaires (ZSP). A l'issue, sera organisée une conférence de presse.**

## ➤ MÉDIATHÈQUE

**Les véhicules de la préfecture de police au Mondial de l'auto**



A l'occasion du Mondial de l'auto, découvrez les véhicules anciens et récents utilisés par les agents la préfecture de police lors de leurs missions !

Retrouvez la préfecture de police au Mondial de l'auto, jusqu'au 14 octobre, au Parc des expositions, porte de Versailles à Paris (15e arr.), hall 2/2, stand 330.

[Voir la vidéo](#)

## ➤ ÉVÈNEMENT

**Journée de la sécurité intérieure : demandez le programme !**

phones ou cybercafés, etc., feront l'objet de contrôles poussés par tous les services compétents (commissariat, hygiène, URSSAF, inspection du travail, impôts, douanes...).



Enfin, **un volet partenarial** impliquera les autres acteurs afin de travailler sur la prévention et « l'environnement » du secteur (éducation nationale, propreté, voirie, espaces verts, direction de la prévention et de la protection de la ville, bailleurs, GPIS...).

**Le dispositif est placé sous la triple autorité du Préfet de Police, du Procureur de la République et du Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. J'ai, pour ma part, la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action.**

• **Comment l'efficacité de ce plan d'action sera-t-elle évaluée ?**



C'est un point très important et innovant du plan du 18<sup>e</sup>. Nous avons souhaité aller au-delà des indicateurs quantitatifs traditionnels, en impliquant des représentants de la population dans le suivi et l'évaluation de la ZSP. A cette fin, un « panel » d'habitants sera constitué (collectifs de riverains, associations, amicales

de locataires, commerçants, bailleurs...) et associé très régulièrement aux réunions de coordination afin de pouvoir échanger directement avec les acteurs du plan. En outre, un questionnaire permettant de recueillir le ressenti « qualitatif » sera établi et diffusé à échéance régulière.

L'ensemble de ces éléments permettra d'évaluer la réussite du plan d'action et, le cas échéant, d'en adapter les objectifs et modes d'action.

## ➤ PRÉVENTION

### Fronde contre la fraude



Afin de lutter contre la fraude sociale : arnaques à l'assurance maladie, à l'assurance vieillesse, à pôle emploi ou aux allocations familiales, mais également contre le travail



Quels sont les secrets des experts de la PP ? Comment interviennent les démineurs ? Comment s'organisent les secours en cas d'accidents, de feux, de noyades ?

Samedi 6 octobre, la préfecture de police vous ouvre ses portes et vous propose des démonstrations à Paris et dans les départements de la petite couronne.

**Dans la Capitale**, 4 espaces vous accueillent sur le site Cité de 10h à 18h.

Animations thématiques dont la prise d'empreintes et le portrait robot, exposition de véhicules, espace « Recrutement », démonstrations telles que la neutralisation d'un colis suspect par les démineurs et des simulations d'interpellation par les unités cynophile, équestre, roller, VTT, etc.

Nouveauté cette année, le stand « Nouvelles technologies » vous attend pour tout savoir sur l'application mobile de la PP, les télé-services dont la pré-plainte et la prise de rendez-vous en ligne, la vidéoprotection, etc.!

**Quelques rendez-vous à ne pas manquer (sous réserve de modification) :**

- 11h15, démonstration VTT ;
- 11h40, démonstration des maîtres chiens ;
- 13h00, carrousel des compagnies moto ;
- 14h15, intervention de la brigade

illégal : dissimulation de salariés, prêt illicite de main d'œuvre, cumul irrégulier d'emplois, fausses déclarations portant atteinte aux finances publiques, la préfecture de police met en place au quotidien des actions à travers ses directions et le comité opérationnel départemental antifraude (CODAF) qu'elle codirige avec le parquet. De nombreuses administrations, victimes de fraudes, sont engagées dans cette lutte : caisse primaire d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales, direction régionale des finances publiques, cellule de lutte contre le travail illégal, etc.

Un précédent numéro de PPrama ([14 mars 2012 – n°206](#)) a déjà permis d'aborder le rôle de deux directions actives de la PP au sein du CODAF : la PJ et la DSPAP. La première est représentée par la brigade de la répression de la délinquance astucieuse (BRDA) dont un des groupes traite des fraudes sociales et ce, depuis le 1er janvier 2008. La seconde s'occupe davantage de la lutte contre le travail illégal. Qu'en est-il de la direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP) ?



**Thierry FERRE, commissaire divisionnaire, sous-directeur de la lutte contre l'immigration irrégulière et le travail illégal des étrangers nous parle du rôle que joue sa direction dans le CODAF :**

- ***Présentez-nous votre service***

Cette sous-direction de la DRPP dispose d'un effectif d'un peu moins de 200 agents dont l'activité consacrée à des missions de police judiciaire s'exerce dans le ressort territorial de l'agglomération parisienne, particulièrement dans quatre domaines :

- la détection et le démantèlement des filières d'immigration clandestine,
- la détection et le démantèlement des réseaux et officines de faux documents à but migratoire,
- la lutte contre le travail illégal ou dissimulé des étrangers,
- la lutte contre les fraudes à l'identité à but migratoire.

Ces deux derniers domaines concernent le champ d'action du CODAF dans lequel la sous-direction est tout particulièrement investie aux côtés des autres partenaires institutionnels.

- ***Quelles actions menez-vous contre le travail illégal ou dissimulé des étrangers ?***

En matière de travail illégal ou dissimulé des étrangers, la sous-direction mène, chaque semaine, une dizaine d'opérations de contrôle de divers établissements commerciaux et d'entreprises tels qu'ateliers de confection, chantiers, restaurants, salons de coiffure et de massage. Ces opérations permettent de révéler les infractions d'emploi d'étrangers sans titre et de travail dissimulé et de mettre en cause les gérants comme les donneurs d'ordre. Elles sont systématiquement réalisées dans le cadre de réquisitions du Parquet avec l'assistance de la division régionale de contrôle de l'URSSAF ou bien des services de la DIRECCTE et font l'objet de signalements, selon les cas de figure, aux services fiscaux, à l'OFII pour la mise en œuvre de la procédure de contribution forfaitaire et à la direction de la police générale de la préfecture de police en vue

anti commando ;

- 16h25, brigade équestre ;
- 17h00, sauvetage sur la Seine avec la brigade fluviale et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- 17h25, concert de la Musique des gardiens de la paix.

En petite couronne, de nombreuses manifestations sont également programmées tout au long de la journée, et certaines dès le vendredi dans le Val-de-Marne.

- [Consultez le programme détaillé de cette journée](#)

de fermetures administratives ou de retraits de titres de séjour.

- **Et contre les fraudes à l'identité à but migratoire ?**



S'agissant de la lutte contre les fraudes destinées notamment à l'obtention de titres de séjour ou de la nationalité française, la sous-direction est particulièrement active dans trois domaines : les fraudes au droit d'asile consistant dans la fourniture de faux documents destinés à tromper l'OFPRA, les fraudes à l'obtention de titres de séjour à titre médical et les reconnaissances frauduleuses de paternité. Dans ces trois domaines, les enquêteurs ont le souci constant de décliner leurs dossiers au plan administratif en effectuant les signalements utiles aux administrations compétentes, en particulier concernant les prestations sociales induites par ces fraudes : CNAM, CAF et Pôle Emploi.

## ➤ AFFAIRES

### **Illustration de la lutte contre la fraude avec trois affaires respectivement traitées par la DRPP, la PJ et la DSPAP.**



- Le 25 septembre, la DRPP, assistée de l'URSSAF, a procédé au contrôle d'un atelier de confection situé à Paris (11e). Au cours de celui-ci, six ressortissants chinois non déclarés auprès des organismes sociaux et démunis de titre de séjour ont été découverts à l'intérieur d'une cave aménagée dans un local dépourvu de système d'aération, accessible par une trappe dissimulée derrière un meuble et plongé dans l'obscurité par le gérant à l'arrivée des policiers.

A l'issue des investigations, le gérant de droit et la SARL, en qualité de personne morale, ont été cités à comparaître le 10 janvier 2013 devant la 31e chambre correctionnelle de Paris pour répondre des délits de travail dissimulé et d'emploi d'étrangers sans titre de travail, de la soumission de plusieurs personnes vulnérables à des conditions de travail incompatibles avec la dignité humaine. Le donneur d'ordre ainsi que sa gérante de droit ont été renvoyés à la même audience pour recours à travail dissimulé.

Le véhicule utilisé pour les livraisons a été saisi, ainsi que 6 machines de production et 750 vêtements.

L'URSSAF a évalué le préjudice en terme de cotisations impayées à 54 000 €, somme que cet organisme pourra recouvrer directement auprès du donneur d'ordre par solidarité financière.



- Avril dernier, la BRDA est chargée d'enquêter sur des faits d'escroquerie et de tentatives d'escroqueries commis au préjudice de la caisse primaire d'assurance maladie de Paris. L'organisme reproche à l'un de ses assurés, un homme de 32 ans, d'avoir bénéficié indûment de prestations de sécurité sociale au titre d'un accident du travail déclaré en août 2006 pour un total de près de 54 000 €.

Les enquêteurs établissent qu'en août 2006, un coursier venant d'apprendre son licenciement, chutait sciemment devant un automobiliste et le mettait en cause afin d'obtenir l'imputabilité de l'accident à son employeur. Reproduisant son stratagème entre

septembre 2006 et octobre 2009, il simulait plusieurs autres accidents de voie publique lui permettant de faire perdurer le versement de sa rente. Invoquant pour chaque fait, les mêmes troubles physiques et psychiques, il arrivait ainsi à tromper les experts médicaux. Il a été interpellé le 2 octobre 2012.



- Le 26 septembre, de 18 heures à 21h30, l'unité de traitement des infractions sur les étrangers 93 (UTILE) assistée notamment de la direction territoriale de sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis, de l'URSSAF, des Douanes et de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a contrôlé 10 établissements – restaurants, épiceries, débits de boissons - implantés sur les ZSP de Saint-Denis et de Saint-Ouen ainsi qu'à Montreuil. 185kg de denrées ont été détruits, deux amendes douanières dressées pour détention de tabac, deux procédures pour travail dissimulé de salariés établies et une à l'encontre d'un homme apparaissant dans les statuts de la société sans avoir le droit de travailler. Cinq des établissements ont fait l'objet d'une fermeture immédiate.

L'infolettre PPrama est réalisée et diffusée par le service communication de la préfecture de police.  
Directeur de la publication : Xavier Castaing, Chef du service de la communication, Cabinet du préfet de police.  
Rédacteur en chef : Didier Carié.

9 boulevard du Palais, 75004 Paris | Crédits photos : préfecture de police / fotolia

[Se désabonner](#) | [Nous contacter](#) | [Consulter les numéros précédents](#) | [Préfecture de police](#)